



LICENCE STAPS : ENTRAÎNEMENT SPORTIF

La mention propose une Licence accès santé (L. AS) STAPS - option santé

Préparation physique et entraînement sportif

Activités aquatiques - Maître nageur sauveteur

Force, haltérophilie & musculation

Offre de formation 2025-2026



LICENCE STAPS ENTRAÎNEMENT SPORTIF (ES)

► PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les 4 mentions de la licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'université Toulouse III - Paul Sabatier comportent au total 6 parcours.

La licence 1 est une année dont les enseignements sont communs à toutes les mentions et tous les parcours.

La mention comporte trois parcours :

- › Préparation physique et entraînement sportif (PPES) ;
- › Activités aquatiques – Maître nageur sauveteur (AA-MNS) ;
- › Force, haltérophilie & musculation (FHM).

Les enseignements portent sur la biologie et physiologie, les neurosciences et la biomécanique appliquées au sport, la sociologie, l'histoire, le droit et la gestion appliquées au sport, la technologie des APS, la professionnalisation.

Les métiers visés sont ceux d'entraîneur et/ou préparateur physique dans une association sportive, un comité départemental voire régional de fédération sportive. La licence ES permet également à son titulaire de passer les concours de la fonction publique territoriale et le concours de professeur de sport.

› **Parcours PPES** : éducateur sportif, entraîneur et préparateur physique dans l'une des spécialités sportives suivantes : athlétisme, basket-ball, escalade, football, handball, rugby, tennis.

› **Parcours AA-MNS** : éducateur sportif, entraîneur et préparateur physique en natation, et maître nageur sauveteur.

› **Parcours FHM** : éducateur sportif, entraîneur et préparateur physique dans les disciplines de la force, de l'haltérophilie et de la musculation.

La mention propose une **Licence accès santé (L. AS) STAPS - option santé**, 1^{re} année de licence à capacité d'accueil limitée permettant de préparer l'entrée dans les filières de santé. Accès possible à MMOP à partir de la L2 et L3 (voir fiche spécifique [1^{re} année d'accès aux filières de santé](#)).

Attention : seuls les étudiants inscrits en licence Staps « classique » peuvent postuler à la **formation de masseur-kinésithérapeute** de Toulouse. Cette formation n'est donc pas ouverte aux L.AS

► Dispositif d'accompagnement « OUI SI » en licence STAPS

- Licence STAPS accompagnée en 3 ans.
- Licence STAPS en 4 ans BPJEPS.

Voir fiche spécifique : [Licence STAPS - Dispositifs accompagnés](#).

► Enseignements de Spécialités recommandés (EdS)

Terminale :

- › Éducation physique
- › Spécialité scientifique

► Les points forts

› Des Unités d'enseignements (UE) thématiques sur les différentes qualités physiques intégrant sciences, méthodologie de l'entraînement et mise en oeuvre.

› Des stages en relation avec la spécialité sportive sur 2 ans.

› Un projet tutoré en L3.

› Une UE optionnelle handisport.

› La licence 3 STAPS-ES est ouverte à l'alternance (contrat d'apprentissage).



► Candidature

› Baccalauréat ou diplôme équivalent.

› **Candidature** sur la plateforme nationale [Parcoursup](#).

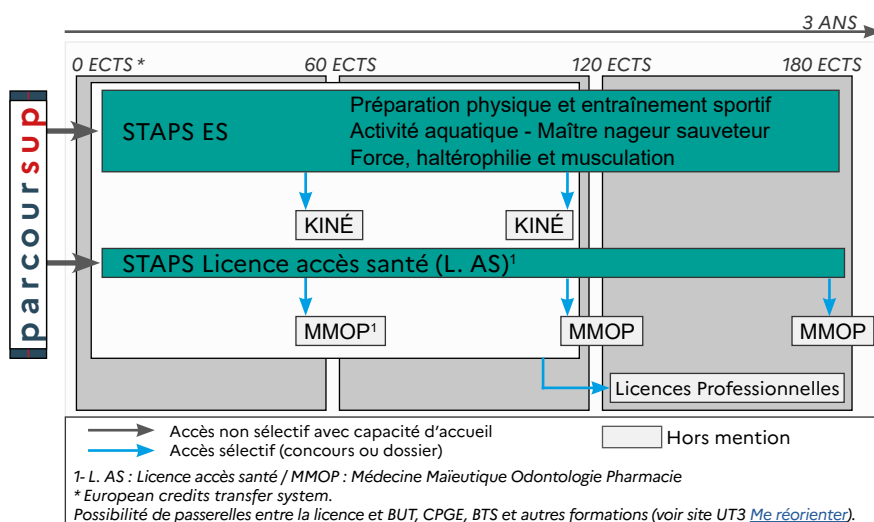
› Une réponse OUI SI via Parcoursup rend obligatoire le suivi d'un parcours d'enseignements aménagés toutefois réalisable en trois ans.

► Inscriptions

› Après admission de votre candidature sur Parcoursup, vous devez effectuer votre inscription :

• **administrative** : en ligne sur le site de l'université [www.univ-tlse3.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions](#).

• **pédagogique** (Unité d'enseignement - UE) : lors des séances de rentrée.



LICENCE STAPS ENTRAÎNEMENT SPORTIF

► PROGRESSION DANS LE CURSUS

- › 1^{re} année commune aux 4 mentions.
- › Les compétences transversales et les aspects disciplinaires communs aux 4 mentions de licence STAPS sont déclinés de façon majoritaire dans les enseignements des trois premiers semestres.
- › Les compétences spécifiques et professionnelles sont abordées puis renforcées durant les 3 derniers semestres pleins de la licence (semestres 4, 5, 6).

► COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- › Concevoir, mettre en œuvre et réguler un programme d'entraînement et une planification en fonction de l'évolution de la discipline sportive.
- › Mettre en œuvre les séances d'entraînement d'un groupe de sportifs pour optimiser la performance.
- › Assurer la sécurité des publics pratiquants.
- › Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- › Animer une équipe d'intervenants dans le cadre du projet sportif.
- › Encadrer un groupe de sportif en compétition en toute sécurité.
- › Concevoir, organiser, mettre en œuvre et réguler un programme de préparation physique général pour tout public.
- › Préparer physiquement les sportifs dans une ou plusieurs spécialités sportives.

► STAGES ET PROJETS TUTORÉS

- › Les 3 parcours comprennent 4 semestres de stage préprofessionnel d'entraînement (300h), et un projet tutoré.
- › Le parcours AA-MNS comprend 1 à 2 stages de sauvetage en mer.



► Direction des études et enseignants référents

- › La direction des études est constituée, d'enseignants référents, de directeurs des études et d'un secrétariat pédagogique. Elle organise le projet de formation de l'étudiant en proposant une individualisation de son parcours pouvant conduire à des aménagements. Elle est le lien entre l'étudiant, les équipes pédagogiques et l'administration.
- › Le suivi individualisé des étudiants est assuré sous forme de permanences/rencontres organisées régulièrement par une équipe d'enseignants référents.

► Secteurs

- › Sport et loisirs.
- › Fonction publique d'État et territoriale.
- › Secteur associatif et clubs de sport.

► Métiers Bac + 3 et plus

- › Entraîneur et/ou préparateur / préparatrice physique.
- › Cadre technique.
- › Éducateur sportif / éducatrice sportive.
- › Maître nageur sauveteur.

► Carte professionnelle d'éducateur sportif

> Elle est délivrée aux titulaires de :

- › DEUG STAPS ;
- › Licence STAPS pour les 3 mentions APAS, ES, EM ;
- › DEUST Métiers de la forme ;
- › Licences professionnelles, mentions :
 - Métiers de la forme
 - Santé, vieillissement et activités physiques adaptées.

> Elle ouvre droit à :

- › l'encadrement de certaines activités sportives contre rémunération, dans la mesure où son détenteur a procédé à la déclaration d'exercice professionnel auprès du service des sports de la direction départementale de la cohésion sociale de son département d'exercice.

Plus d'informations :

<https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentification>

► POURSUITE D'ÉTUDES EN MASTER

> Masters

Mentions de master possible avec l'obtention d'une licence STAPS, candidature sur dossier. Liste indicative (pour précisions, [consulter le site UT3](#)).

› **Mention STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive**, parcours Ingénierie du mouvement humain.

► EN COURS DE CYCLE LICENCE

> Licences professionnelles

Possibles après bac + 2 sur dossier.

› **Mention Métiers de la forme, parcours Conseil et suivi personnalisé en activités physiques de développement et d'entretien.**

► AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES

Le Régime spécial d'études (RSE) permet, dans le cadre du contrat pédagogique et en accord avec le responsable de la formation, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et des modalités de contrôle des connaissances (sportif de haut niveau, statut étudiant artiste, étudiants salariés et autre situation, auditeur libre) www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-formations/amenagement-des-etudes.

En première année de licence STAPS, seul le statut de sportif de haut niveau est proposé en tant qu'aménagements des études.

Les étudiantes et les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études et/ou des examens www.univ-tlse3.fr/accompagnement-des-publics-specifiques/handicap.

► Les formations de l'UT3 sont également accessibles en reprise d'études ou VAE.

› Voir rubrique site web Valoriser les expériences : www.univ-tlse3.fr/formation-continue-alternance/validation-des-acquis.

► PARTENARIATS INDUSTRIELS ET RECHERCHE

L'attractivité de la formation et l'objectif d'accroître les compétences d'intervention sont facilités par les conventionnements de la formation ES avec :

- › Le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) Toulouse Midi-Pyrénées.
- › Le Comité Midi-Pyrénées de natation.
- › La Fédération Française d'haltérophile musculation (FFHM).
- › La Ligue de football d'Occitanie (LFO).
- › L'Association Stade Toulousain Rugby.



Responsable de mention

Cristian PASQUARETTA

cristian.pasquaretta@univ-tlse3.fr

Gaël BELMAS

gael.belmas@univ-tlse3.fr

Site de la formation

www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/licence-mention-sciences-et-techniques-des-activites-physiques-et-sportives-staps-entrainement-sportif-es

Faculté des sciences du sport et du mouvement humain (F2SMH)

Secrétariat pédagogique

Bâtiment STAPS

f2smh.admissions@univ-tlse3.fr

Besoin de conseils sur votre projet de formation ou sur votre orientation ?

SCUIO-IP - Service commun universitaire d'information, d'orientation et

d'insertion professionnelle

Bât. E4 - 272 allée Théodore Despeyroux - 31062 Toulouse cedex 9

www.univ-tlse3.fr/lieux-de-ressources/etre-accueilli-au-scuio

Des questions sur vos démarches de candidature et d'inscription ?

Contactez le service de scolarité :

scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr